Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM10-DE

KERGLOFF

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.03.31 DCM10

Séance du 31 mars 2026

Date de convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage : 27 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente et un mars, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes BERNARD Elodie, CARADEC Valérie, NÉDELLEC Sanae, NORMANT Patricia, ROSPARS Corinne, THOMAS Karen.
MM. CAUDAL David, HENRY Jean-Paul, JACQUIN Laurent, LE BAIL Siméon, NÉDELLEC Philippe, SINDE Philippe.

Procurations :
M. Vincent LE DREN à M. Patrick URIEN.
Mme Sandrine GUICHOUX à Mme Elodie BERNARD.

M. Philippe SINDE a été désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.

OBJET : Désignation des conseillers communautaires
Domaine : 5.7 Intercommunalité - Délibération relative à la fixation du nombre de représentants au Conseil communautaire

Exposé

Suite à l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars, Monsieur Patrick URIEN, Maire, a été désigné d'office conseiller communautaire, afin de représenter la commune au sein de Poher Communauté.
Conformément aux dispositions en vigueur, le conseiller communautaire suppléant est désigné selon l'ordre du tableau du conseil municipal.

Dans ce cadre, Madame Corinne ROSPARS, Première Adjointe, est appelée à exercer les fonctions de suppléance, le cas échéant.

Par ailleurs, les commissions communautaires étant en cours de réorganisation dans le cadre de l'installation du nouveau Conseil communautaire, leur composition et leur intitulé seront précisés ultérieurement.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte de la désignation d'office de Monsieur Patrick URIEN en qualité de conseiller communautaire et de désigner Madame Corinne ROSPARS, première adjointe, en qualité de conseillère communautaire suppléante ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/04/2026
Reçu en préfecture le 25/04/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20260331-20260331_DCM10-DE

Vote

☐ Nbre d'abstention :

☐ Nbre de vote « contre » :

☐ Adoptée à la majorité

☒ **Adoptée à l'unanimité**

☐ Rejet de la délibération

☐ Report de la délibération

Le Maire,

Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERLOFF 29770 FINISTERE

M. Philippe SINDE,

Secrétaire de séance.